

Retrait de 2500 produits dangereux du marché européen

L'Union Européenne a retiré ou intercepté près de 2500 produits en 2014. Ces actions ont concerné majoritairement les jouets et le textile.

Pourquoi ?

Ces produits présentent des risques chimiques (suffocation...) ou physique (blessure...) (exemple présence de chrome hexavalent (attaque la peau), présence de métaux lourds...

D'où ?

64% des produits à risque provenaient de la Chine.

Surveillance :

L'Union Européenne a créé le système d'alerte RAPEX, qui se base sur l'échange d'information pour prévenir ou réduire la commercialisation de produits de consommation dangereux (excepté des produits agroalimentaires, les produits pharmaceutiques et les produits médicaux).

A la signalisation par l'un des pays d'un produit à risque, les autres pays le recherche et identifie le « destin » du produit : retrait, interdiction de vente, rappel du produit...

Pour quel raison ?

«Tout produit commercialisé en Europe doit être sans danger pour nos concitoyens. Les produits potentiellement dangereux doivent donc être retirés du marché dans les plus brefs délais. C'est la raison pour laquelle nous avons créé le système d'alerte rapide. Au fil des ans, il s'est révélé être un dispositif très efficace pour préserver la sécurité des consommateurs européens. C'est également un exemple très concret de coopération à l'échelle de l'Union en faveur de nos concitoyens», a déclaré M^{me} Věra Jourová, commissaire européenne pour la justice, les consommateurs et l'égalité des genres.

Résultats :

En 2014, les produits retirés ou interceptés sont : des jouets 28%, des produits du textile 23%, de l'équipement électrique 9%, des véhicules 8%, des produits de puériculture 3%, et des produits d'éclairage 3%.